



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

5 juin 2012

**Consultation des États membres et des Membres associés, ainsi
que des organisations intergouvernementales (OIG) et des
organisations non gouvernementales (ONG) internationales, au
sujet de l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour
2014-2021 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour
2014-2017 (37 C/5)**

**Analyse préliminaire des réponses au questionnaire sur
le 37 C/5**

1. Veuillez identifier l'Etat Membre, le Membre Associé, l'ONG ou OIG au nom duquel/de laquelle vous soumettez cette réponse.

2. Veuillez saisir votre nom et votre titre ci-dessous:

Au 1er juin 2012, 91 réponses au questionnaire du C/5 ont été reçues des Etats membres, des Membres associés et Observateurs. En raison des contraintes de temps et des délais de traduction lors de la préparation de l'analyse préliminaire, 77 réponses ont pu être examinées à ce stade. Les autres seront intégrées dans l'analyse finale.

3. L'actuel Programme et budget (document C/5) s'articule autour de cinq grands programmes et six plates-formes intersectorielles. Êtes-vous favorables au maintien de cette structure ?

		Response Percent	Response Count
Oui		64,9%	48
Non		32,4%	24
Sans opinion		2,7%	2
	Comment:		30
	answered question		74
	skipped question		3

Analyse préliminaire des commentaires : 64,9 % des répondants se sont prononcés en faveur du maintien de la structure actuelle, qu'ils ont jugée « claire et facile à comprendre », « réaliste » et utile pour assurer un large éventail de partenariats et une réponse diversifiée aux défis complexes d'aujourd'hui, estimant par ailleurs que les États membres y étaient « habitués ». Toutefois, les réponses font également apparaître un vif intérêt pour l'ouverture d'un débat sur le réexamen des structures actuelles, qui, selon un très grand nombre, encouragent une action « cloisonnée », ainsi que pour la formulation de propositions qui permettraient de réduire les chevauchements et doublons de structures administratives, de se concentrer sur moins de plates-formes intersectorielles, d'organiser le programme autour de thèmes transversaux, de fusionner les secteurs des sciences ou de ramener de 5 à 3 le nombre de grands programmes, d'intégrer certaines plates-formes intersectorielles directement dans chaque grand programme en tant que domaines d'action relativement indépendants, et d'encourager un dialogue plus efficace entre les secteurs.

4. Si la réponse à la question 3 est non, veuillez indiquer quelle est, dans la liste ci-dessous, la structure que vous préféreriez pour le 37 C/5 (choix multiples possibles) :

		Response Percent	Response Count
1. Réduction du nombre de grands programmes		36,0%	9
2. Augmentation du nombre de grands programmes		8,0%	2
3. Augmentation de la place réservée aux plates-formes intersectorielles (par rapport aux grands programmes)		28,0%	7
4. Diminution de la place réservée aux plates-formes intersectorielles (par rapport aux grands programmes)		24,0%	6
5. Suppression des plates-formes intersectorielles (action dans le cadre exclusif des grands programmes)		44,0%	11
6. Suppression des grands programmes et des plates-formes intersectorielles (concentration des efforts sur les domaines thématiques interdisciplinaires)		20,0%	5
	Comment:		17
	answered question		25
	skipped question		52

Analyse préliminaire des commentaires : Ceux qui ont répondu par la négative à la question 3 se sont dits préoccupés par la structure actuelle. D'une manière générale, ils ont le sentiment que « l'UNESCO est devenue trop vaste, essayant de tout faire », et qu'elle devrait s'attacher à « retrouver son avantage comparatif et compétitif, ainsi que son leadership, dans ses domaines de compétence ». Ils estiment que, par conséquent, le Secrétariat de l'UNESCO rencontre désormais de graves problèmes en matière de coordination, de gestion et d'exécution des programmes approuvés. Certains pensent que la structure devrait tendre vers une structure organisationnelle plus souple qui permette à l'UNESCO de relever les défis selon une approche axée sur les problèmes et sur les résultats plutôt que de manière sectorielle. Un des répondants a, de manière concrète, recommandé de définir trois thèmes transversaux – « Édifier des sociétés du savoir : liberté d'expression/des médias et accès garanti à l'information ; Promouvoir la diversité culturelle : culture et développement, culture de la paix et dialogue interculturel ; Éducation de qualité pour tous : éducation en vue du développement durable, éducation aux

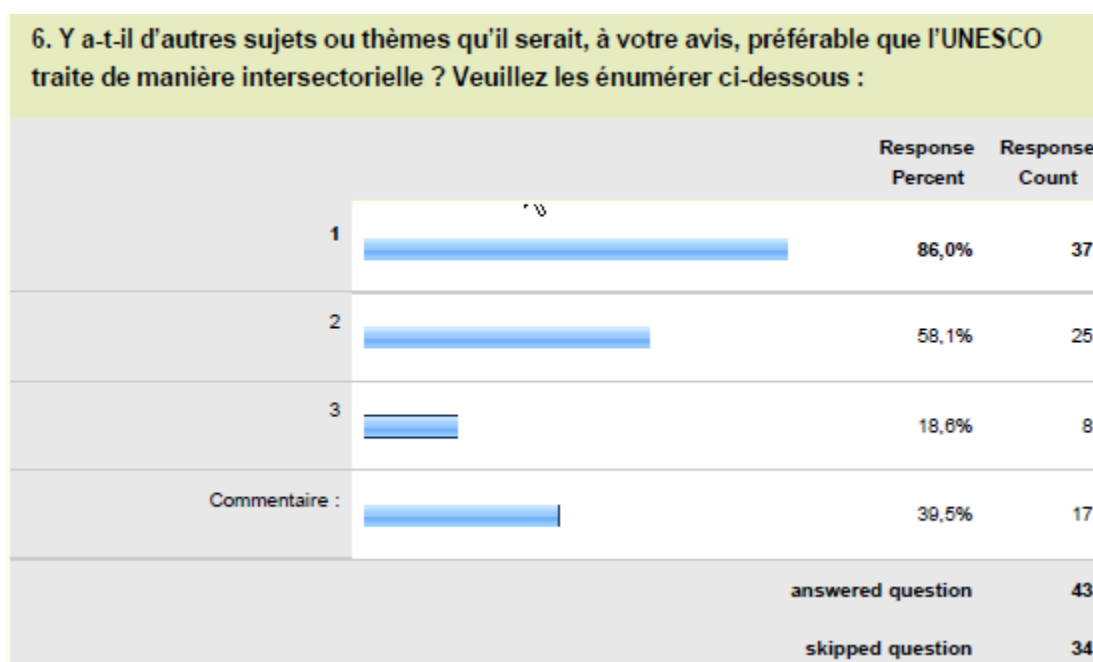
droits de l'homme et éducation pour la tolérance » – et de veiller à ce que ces thèmes soient traités de manière intersectorielle au titre d'un nombre réduit de grands programmes.

Les répondants ont également recommandé de renforcer le partenariat avec les Nations Unies dans le cadre de l'Examen quadriennal complet des activités du système. Ils estiment que les plates-formes intersectorielles ne sont actuellement pas efficaces compte tenu des crédits budgétaires très limités qui leur sont alloués et de leurs activités qui font double emploi avec celles d'autres unités (une certaine satisfaction a toutefois été exprimée à l'égard de la plate-forme relative au soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe), mais qu'elles pourraient servir à organiser le travail autour d'un nombre limité de domaines thématiques globaux ou « de pointe », tels que la « science de la viabilité », avec des objectifs clairs et des moyens suffisants. Certains considèrent que toutes les activités menées au titre des grands programmes devraient être interdisciplinaires par nature, et qu'il ne devrait donc pas être nécessaire d'avoir des plates-formes intersectorielles distinctes.

5. Dans le 36 C/5, l'UNESCO agit dans le cadre de six plates-formes intersectorielles : Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence ; Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets ; Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA ; Plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ; Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) ; Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO. Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous quelles plates-formes intersectorielles devraient être conservées

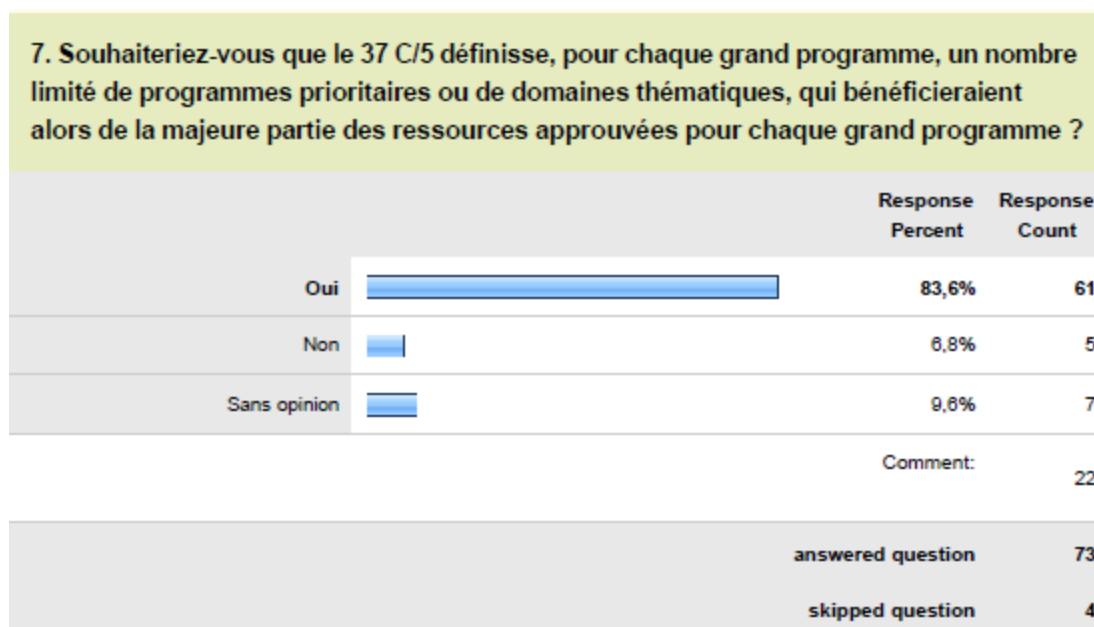
	Non	Oui	Oui, si modifiée	Sans opinion	Response Count
Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence	5,7% (4)	85,7% (60)	8,6% (6)	0,0% (0)	70
Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets	12,7% (9)	67,6% (48)	14,1% (10)	5,6% (4)	71
Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le VIH et le SIDA	23,2% (18)	55,1% (38)	14,5% (10)	7,2% (5)	69
Plate-forme intersectorielle sur le soutien de l'UNESCO aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe	11,6% (8)	66,7% (46)	18,8% (13)	2,9% (2)	69
Plate-forme intersectorielle sur la contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)	17,4% (12)	39,1% (27)	14,5% (10)	29,0% (20)	69
Plate-forme intersectorielle sur la priorité Afrique et sa mise en œuvre par l'UNESCO	21,4% (15)	55,7% (39)	20,0% (14)	2,9% (2)	70
				Comment:	25
				answered question	73
				skipped question	4

Analyse préliminaire des commentaires : Outre les commentaires déjà formulés, soulignant notamment qu'il était « urgent, pour la pertinence et l'impact de l'Organisation, de continuer à mettre au point des modalités d'exécution du programme plus souples, plus interdisciplinaires et plus ciblées », un certain nombre de répondants ont exprimé quelques inquiétudes. Plusieurs ont regretté le manque d'informations concernant les plates-formes actuelles, l'un d'entre eux estimant qu'il n'était « pas possible de répondre à cette question étant donné que les plates-formes intersectorielles n'avaient jamais été évaluées », un autre soulignant qu'il n'avait à ce jour pas reçu d'informations sur leurs activités dans le nouveau contexte et qu'il ne disposait donc d'aucune donnée factuelle permettant de dire si elles devaient ou non être conservées. Certains estiment que chaque grand programme devrait déterminer les domaines devant être traités de manière intersectorielle. D'autres pensent que certains de ces domaines sont largement couverts par le mandat d'autres organismes du système des Nations Unies tels que l'OMM et le PNUE (un répondant a demandé que le domaine du VIH et du SIDA soit abandonné et confié à l'OMS, un autre que le rôle de l'UNESCO dans ce domaine soit réexaminé, et un troisième qu'il soit pleinement mis en œuvre au titre du grand programme Éducation). Deux répondants ont recommandé que les questions relatives aux PEID soient traitées par les unités appropriées de chaque secteur, et plusieurs se sont interrogés sur la valeur ajoutée de la plate-forme concernant l'Afrique, demandant un examen de ce mécanisme dans le cadre de l'évaluation prochaine de la priorité Afrique. Un répondant a appelé à accroître l'opérationnalité des plates-formes. Un autre souhaite conserver toutes les plates-formes existantes. Deux répondants se sont prononcés pour la suppression complète des plates-formes, craignant qu'elles ne contribuent à la dispersion de l'UNESCO. Un répondant a souhaité le renforcement de l'éducation au service d'une culture de la paix et a demandé qu'une plus grande attention soit portée à l'éducation pour la démocratie. Un autre pense que les trois premières plates-formes intersectorielles devraient être conservées et les autres modifiées.



Analyse préliminaire des commentaires : De nombreuses suggestions ont été faites. Une dizaine de répondants ont suggéré de mettre l'accent sur la jeunesse, son développement ou son autonomisation. Plusieurs répondants ont cité l'éducation en vue du développement durable, un autre la « science de la viabilité », et plusieurs autres ont suggéré de mettre l'accent sur l'enseignement scientifique, le changement climatique et les questions de développement

durable telles que les énergies renouvelables. D'autres se sont prononcés en faveur de thèmes liés à la culture : diversité culturelle, culture et développement, dialogue interculturel, créativité et compétences nécessaires à la vie courante, éducation artistique, ou éducation pour la culture. Parmi les autres propositions, on relève notamment : l'égalité entre les sexes, la réduction de l'extrême pauvreté, la traite d'êtres humains, la sécurité alimentaire, les TIC dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la citoyenneté et la démocratie, la bioéthique, les droits de l'homme, l'eau, les drogues et l'abus de substances, ou bien encore la croissance démographique.



Analyse préliminaire des commentaires : Les répondants ont massivement répondu « oui » à cette question, exprimant de diverses façons leur préoccupation quant au fait que « le programme est trop éparpillé », avec « l'ajout de nouveaux thèmes et domaines à chaque session de la Conférence générale ». Les répondants ont estimé qu'établir des priorités permettrait une plus grande efficacité et une meilleure mise en œuvre, ainsi qu'une concentration des ressources financières là où elles sont nécessaires, avec un nombre limité d'axes d'action, de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence, et un accent mis sur les domaines remportant la plus vaste adhésion des États membres.

8. Seriez-vous d'accord pour que, une fois inclus dans le 37 C/5, chaque programme soit uniquement conçu pour une durée de quatre ans et doive être réexaminé avant d'être poursuivi dans un autre C/5 (clause d'extinction) ?

		Response Percent	Response Count
Oui		94,5%	69
Non		5,5%	4
Sans opinion		0,0%	0
Comment:			35
answered question			73
skipped question			4

Analyse préliminaire des commentaires : Les répondants ont massivement répondu « oui » à cette question. En général, ils ont estimé que tous les programmes devraient comporter des clauses d'extinction, même si plusieurs ont considéré qu'une certaine souplesse était également nécessaire et que la période retenue pourrait être inférieure (ou supérieure) à quatre ans, en fonction de l'objectif ; un autre répondant a affirmé que l'UNESCO devrait éviter d'interrompre soudainement les programmes. Quelques répondants ont fait observer que certaines activités de programme pourraient nécessiter une échéance beaucoup plus longue, par exemple la Liste du patrimoine mondial et les Listes du patrimoine culturel immatériel, le Registre international de la Mémoire du monde, le Réseau mondial des réserves de biosphère, les conventions internationales, l'Index Translationum, et les recherches statistiques périodiques. Un répondant a réclamé une évaluation plus rigoureuse de l'efficacité des programmes, une plus grande attention accordée aux résultats en rapport avec le « monde réel », et une gestion appropriée des ressources humaines, et a indiqué que l'UNESCO devait « passer d'une culture de l'administration à une culture de la gestion » et éviter de mener, dans certains domaines, des activités qui feraient double emploi ou qui seraient incohérentes au regard des rôles d'autres grands organes des Nations Unies.

Plusieurs répondants ont estimé qu'il s'agissait là d'« une décision déjà prise par la Conférence générale et le Conseil exécutif dans le cadre de la réforme liée à l'EEl », estimant que ce sujet « n'aurait pas dû figurer dans le questionnaire ».

9. Le 37 C/5 devrait-il consacrer la majeure partie de ses ressources aux pays qui en ont le plus besoin et qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international/des OMD ?

		Response Percent	Response Count
Oui		63,9%	46
Non		26,4%	19
Sans opinion		9,7%	7
	Comment:		33
	answered question		72
	skipped question		5

Analyse préliminaire des commentaires : 63,9 % des répondants ont répondu par l'affirmative, sous réserve de la mise en place de systèmes d'identification appropriés. D'autres ont répondu par la négative, estimant que le programme de l'UNESCO, qui avait une portée globale, ne se limitait pas au développement et concernait également la coopération internationale, une question qui revêtait une importance considérable pour les pays à revenu intermédiaire comme pour les pays à revenu élevé et qui allait au-delà du simple transfert de ressources. Certains ont considéré que cela ne devrait pas détourner l'attention des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe et de projets pilotes extrêmement précieux, et que l'éducation était peut-être le seul domaine dans lequel une grande partie des ressources pourrait être consacrée à ceux qui en avaient le plus besoin.

10. Comment l'UNESCO peut-elle améliorer sa pertinence et son impact au niveau des pays ? Veuillez évaluer chacun des points énumérés ci-dessous en utilisant l'échelle fournie.

	Extrêmement important	Important	Moyennement important	Peu important	Pas important	Respons Count
1. Améliorer la qualité et le calendrier d'exécution	61,1% (44)	37,5% (27)	1,4% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	72
2. Élaborer davantage de programmes conjoints avec d'autres organisations du système des Nations Unies et avec des banques régionales de développement	45,2% (33)	43,8% (32)	11,0% (8)	0,0% (0)	0,0% (0)	73
3. Renforcer la participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies, y compris aux mécanismes de coordination interorganisations	33,8% (24)	43,7% (31)	18,3% (13)	4,2% (3)	0,0% (0)	71
4. Développer davantage de synergies avec les donateurs bilatéraux	42,3% (30)	36,6% (26)	16,8% (12)	4,2% (3)	0,0% (0)	71
5. Améliorer la collaboration avec les ONG	25,0% (18)	47,2% (34)	18,1% (13)	9,7% (7)	0,0% (0)	72
6. Améliorer la collaboration avec les commissions nationales	74,0% (54)	15,1% (11)	9,6% (7)	0,0% (0)	1,4% (1)	73
7. Collaborer avec les associations professionnelles concernées	11,4% (8)	55,7% (39)	25,7% (18)	7,1% (5)	0,0% (0)	70
8. Nouer des liens avec d'autres partenaires	11,8% (8)	47,1% (32)	32,4% (22)	7,4% (5)	1,5% (1)	68
9. Autre (Facultatif – Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	75,0% (6)	25,0% (2)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	8
					Comment:	24
					answered question	74
					skipped question	3

Analyse préliminaire des commentaires : D'autres répondants ont suggéré d'autres moyens d'améliorer la pertinence et l'impact, par exemple collaborer avec des universités à la promotion du développement scientifique et technologique, établir des partenariats avec des fondations et des associations de renom, améliorer les compétences internes, resserrer la coopération avec les commissions nationales au niveau des pays, mettre davantage l'accent sur la formulation des politiques en amont, promouvoir des mécanismes de financement

novateurs et l'élaboration d'une feuille de route claire pour les partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé, renforcer en général la programmation, l'évaluation et le suivi axés sur les résultats, et réduire la bureaucratie et améliorer la synergie entre le Siège, les bureaux multipays et les commissions nationales.

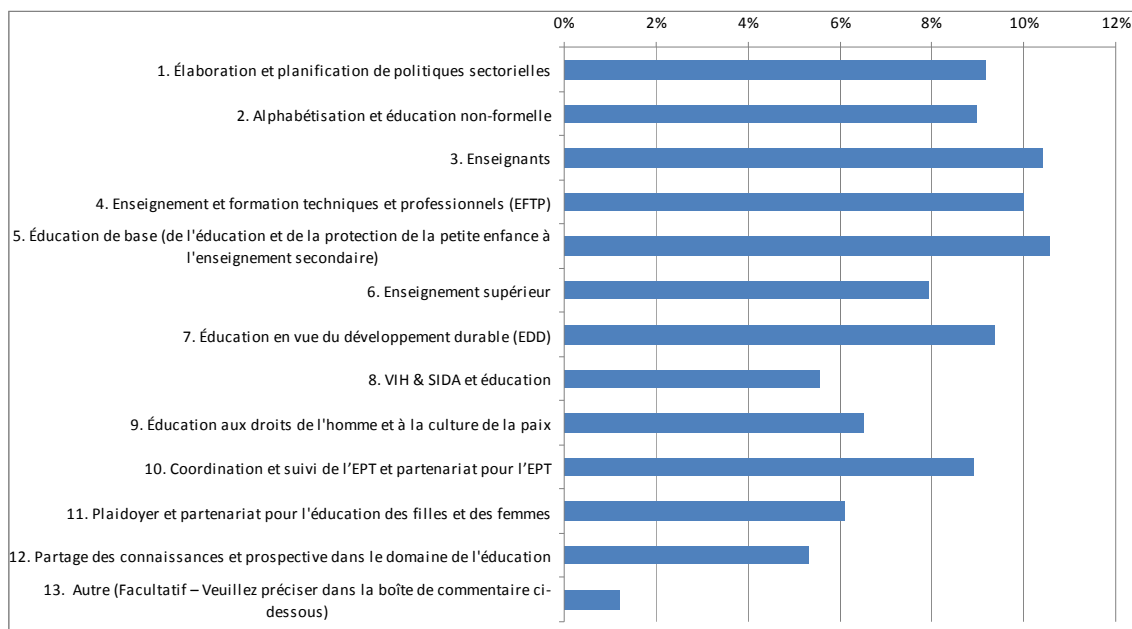
Un répondant a indiqué que « les commissions nationales sont trop diverses en termes d'utilité et de performance pour pouvoir déterminer clairement si elles sont nécessaires pour la pertinence et l'impact au niveau des pays ».

11. Avez-vous des suggestions à faire sur la manière dont les instituts et centres de catégorie 2 pourraient contribuer le plus efficacement possible à la réalisation des priorités sectorielles et des objectifs des plates-formes intersectorielles ? (facultatif)	
	Response Count
	38
answered question	36
skipped question	41

Analyse préliminaire des commentaires : En général, les répondants se sont dits favorables à la tenue de discussions approfondies sur la pertinence de ces instituts et centres en vue de renforcer les fonctions de coordination (évaluation, suivi, gestion, clauses d'extinction) et d'améliorer leur alignement sur les priorités de programme ainsi que leur coopération avec les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 pertinents ; plusieurs ont rappelé qu'il ne devrait pas y avoir d'incidences au niveau des ressources. Quelques répondants ont toutefois estimé que certains instituts contribuaient à la visibilité de l'UNESCO, avaient un fort potentiel et participaient concrètement à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Ils ont souligné que, dans certains cas, leur gestion était « énergique, rigoureuse et engagée » grâce à un personnel spécialisé, et réclamé une plus grande souplesse dans leur fonctionnement ainsi qu'une mise en œuvre à plus grande échelle des programmes de formation. Deux répondants ont estimé que de nombreux instituts n'étaient pas encore opérationnels et qu'ils n'étaient pas nécessairement implantés là où on en avait le plus besoin.

12. Dans l'actuel 36 C/5, le grand programme I (Éducation) couvre divers domaines thématiques, qui sont énumérés ci-après. Sur cette base, le Secteur a identifié quatre domaines prioritaires : élaboration et planification de politiques sectorielles ; alphabétisation ; enseignants ; enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP). À votre avis, quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle accorder à chacun de ces domaines pendant la période visée par le 37 C/5 (2014-2017) ? Y a-t-il d'autres thèmes prioritaires que vous aimeriez voir traités dans le domaine de l'éducation ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces domaines afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Élaboration et planification de politiques sectorielles	9%	672
2. Alphabétisation et éducation non-formelle	9%	659
3. Enseignants	10%	764
4. Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)	10%	734
5. Éducation de base (de l'éducation et de la protection de la petite enfance à l'enseignement secondaire)	11%	776
6. Enseignement supérieur	8%	583
7. Éducation en vue du développement durable (EDD)	9%	687
8. VIH & SIDA et éducation	6%	409
9. Éducation aux droits de l'homme et à la culture de la paix	7%	480
10. Coordination et suivi de l'EPT et partenariat pour l'EPT	9%	653
11. Plaidoyer et partenariat pour l'éducation des filles et des femmes	6%	449
12. Partage des connaissances et prospective dans le domaine de l'éducation	5%	391
13. Autre (Facultatif - Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	1%	88



Analyse préliminaire des commentaires : Plusieurs répondants ont fait observer qu'il fallait clarifier le rôle stratégique et le profil de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au-delà de 2015, dans le cadre du suivi de l'EPT, en mettant l'accent sur « la qualité, l'équité et l'inclusion » ainsi que sur la réalisation du droit à l'éducation et l'amélioration de l'accès à celle-ci, notamment

à l'enseignement secondaire. Ils ont rappelé que l'UNESCO était « le seul organisme des Nations Unies doté d'un mandat holistique en matière de politique et de planification sectorielles dans le domaine de l'éducation », et ont demandé instamment que l'Organisation ait pour rôle principal l'élaboration et la planification de politiques sectorielles ainsi que la coordination et le suivi de l'EPT, avec l'intégration de divers sous-secteurs en tant qu'éléments d'une approche holistique et sectorielle. Ils ont en outre pris acte de la responsabilité particulière qui incombait à l'UNESCO en matière d'alphabétisation et d'apprentissage non formel, des sujets « qui ne sont traités par aucune autre institution », ainsi que de coopération intersectorielle dans des domaines clés (médias sociaux, initiation aux médias et à l'information, et enseignement scientifique). Les répondants ont souligné qu'il fallait tenir compte d'importants facteurs liés à la qualité de l'éducation (par exemple le rôle des enseignants, leurs compétences professionnelles et l'amélioration de leurs conditions de travail, l'élaboration de programmes d'étude et une éducation équitable pour tous, l'EFTP et l'EPPE).

Plusieurs répondants ont rappelé que l'UNESCO devrait également promouvoir des programmes d'éducation afin de favoriser la compréhension entre les cultures, le respect des droits de l'homme et la diversité culturelle. Certains ont mis en garde contre la mise en concurrence de différents niveaux du système éducatif, se disant opposés à toute « formule unique » et réclamant que l'on mette l'accent sur l'action au niveau des pays et la formulation de conseils de qualité en matière d'élaboration de politiques adaptées aux pays concernés. Plusieurs répondants ont affirmé que l'EDD devrait occuper un rang plus élevé, d'autres ont considéré qu'elle devrait être reconnue, comme l'éducation pour les droits de l'homme et la paix, en tant que question transversale, et d'autres encore ont réclamé le resserrement des liens entre l'EPT et l'EDD. Plusieurs répondants ont souhaité un renforcement de l'engagement de l'UNESCO en matière d'éducation. Un certain nombre de répondants ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur le développement des compétences et des qualifications.

Certains répondants ont prié l'UNESCO de chercher activement à coopérer avec d'autres organisations telles que l'OCDE, l'OIT et l'UNICEF.

D'autres répondants ont proposé, entre autres, les domaines suivants : l'éducation de base ; l'éducation de qualité ; les compétences et qualifications du citoyen du XXI^e siècle ; l'éducation des filles, des adolescentes et des femmes ; les TIC dans la formation des enseignants et les écoles ; l'éducation à distance ; l'éthique et l'éducation morale ; les ressources nécessaires à l'enseignement et à l'apprentissage ; l'éducation inclusive/les besoins spéciaux en matière d'éducation ; l'enseignement dans la langue maternelle ; l'éducation au changement climatique ; les activités de plaidoyer à l'échelle mondiale pour promouvoir l'éducation des garçons dans certains pays ; des données plus détaillées. Un répondant a estimé que le partage des connaissances et la prospective devraient non pas faire l'objet de programmes distincts, mais être intégrés au niveau du Secteur.

13. Veuillez énumérer ci-après le(s) programme(s) ou domaine(s) thématique(s) qui devrai(en)t, à votre avis, être interrompu(s) ou progressivement supprimé(s) durant la période 2014-2017 (facultatif)

		Response Percent	Response Count
1		84,0%	21
2		32,0%	8
Autre(s)		28,0%	7
answered question			25
skipped question			52

Analyse préliminaire des commentaires : Les réponses étaient plutôt variées. Plusieurs répondants ont suggéré de supprimer les domaines thématiques suivants : l'éducation et le VIH/SIDA (4) ; l'enseignement d'une culture de la paix (2) ; le plaidoyer et les partenariats pour l'éducation des filles et des femmes (2) ; le partage des connaissances et prospective (4) ; l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; la formulation et la planification de politiques sectorielles ; « tous les projets à petite échelle ayant peu d'incidence au niveau du système » ; l'EDD (2). Deux répondants se sont prononcés pour le maintien de tous les domaines.

14. L'UNESCO est responsable de neuf conventions internationales dans le domaine de l'éducation (par exemple, la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement) et de sept recommandations internationales. À votre avis, l'UNESCO devrait-elle renforcer et élargir ses activités et son programme normatifs dans le domaine de l'éducation ?

		Response Percent	Response Count
Oui		51,4%	38
Non		36,5%	27
Sans opinion		12,2%	9
Comment:			31
answered question			74
skipped question			3

Analyse préliminaire des commentaires : Le « oui » a été majoritaire. Toutefois, un nombre appréciable de répondants a également souligné la nécessité pour l'UNESCO de privilégier la

ratification, la mise en œuvre effective et la diffusion des instruments existants, de recevoir des rapports périodiques sur les activités mises en œuvre par les États membres dans le domaine de l'éducation conformément aux conventions et recommandations, ainsi que d'abandonner progressivement les instruments obsolètes, un répondant recommandant de « commander une étude mondiale indépendante sur le niveau de mise en œuvre et l'incidence de l'instrument normatif », un autre d'accorder la priorité à la reconnaissance des diplômes. Un répondant a demandé la rédaction d'une Convention relative à l'EDD et l'EPT, un autre a recommandé de poursuivre le travail entrepris en matière d'Éducation en vue du développement durable sous la forme d'un programme international, plutôt que de proposer un nouvel instrument normatif pour l'EDD.

15. Si la réponse à la question ci-dessus est oui, comment, à votre avis, l'UNESCO pourrait-elle améliorer son action dans les domaines normatifs ?

	Response Count
	32
answered question	32
skipped question	45

Analyse préliminaire des commentaires : D'une manière générale, les répondants ont souligné la nécessité d'un échange accru de connaissances, d'informations et de statistiques dans ce domaine ainsi que du renforcement du suivi systématique de la mise en œuvre des conventions (notamment au moyen d'exams annuels des activités normatives), en insistant sur le besoin de fournir un appui technique aux pays afin qu'ils comprennent les conventions et élaborent des politiques pour leur mise en œuvre. Certains répondants ont appelé à augmenter les ressources de même qu'à renforcer les capacités des commissions nationales dans ce domaine et demandé instamment la ratification des instruments existants par les États membres.

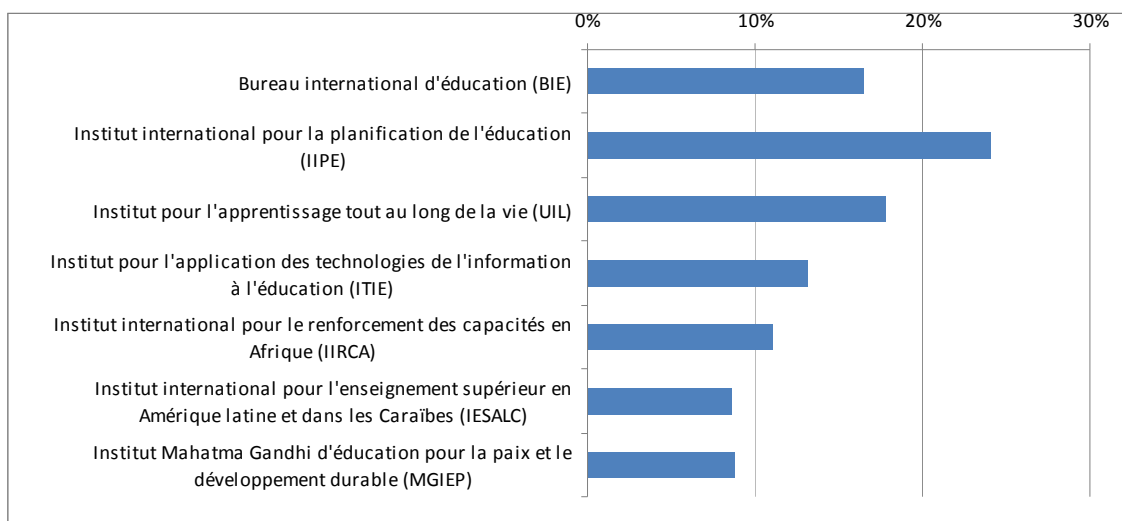
16. Le grand programme I privilégie actuellement les interventions au niveau des pays dans les pays prioritaires qui en ont le plus besoin et qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT/des OMD. Le principe consistant à établir un ordre de priorité entre les pays devrait-il être maintenu durant la période 2014-2017 ?

		Response Percent	Response Count
Oui		79,5%	58
Non		11,0%	8
Sans opinion		9,6%	7
Comment:			33
answered question			73
skipped question			4

Analyse préliminaire des commentaires : D'une manière générale, les répondants ont souscrit à l'établissement de cet ordre de priorité, qu'ils ont jugé équitable et efficace, même si plusieurs ont rappelé que l'UNESCO n'était pas une institution de financement et qu'elle devait répartir ses efforts entre tous les États membres et encourager la coopération entre eux en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT/des OMD, ajoutant que les niveaux de financement devaient dépendre des programmes et des besoins et s'appliquer majoritairement dans les cas où « l'action dans le domaine de l'EPT/des OMD était concernée ». Ces répondants ont généralement demandé que l'accent soit mis sur les pays à revenu intermédiaire et rappelé que les pays eux-mêmes devaient augmenter les budgets nationaux qu'ils consacrent à l'éducation. L'un d'eux a suggéré un suivi et des rapports rigoureux afin de s'assurer que les pays prioritaires « affichent une ferme volonté politique et tirent tout le profit de la priorité dont ils bénéficient ».

17. Auxquels des instituts pour l'éducation ci-après (catégorie 1) l'UNESCO devrait-elle accorder la priorité durant la période 2014-2017 ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces instituts afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

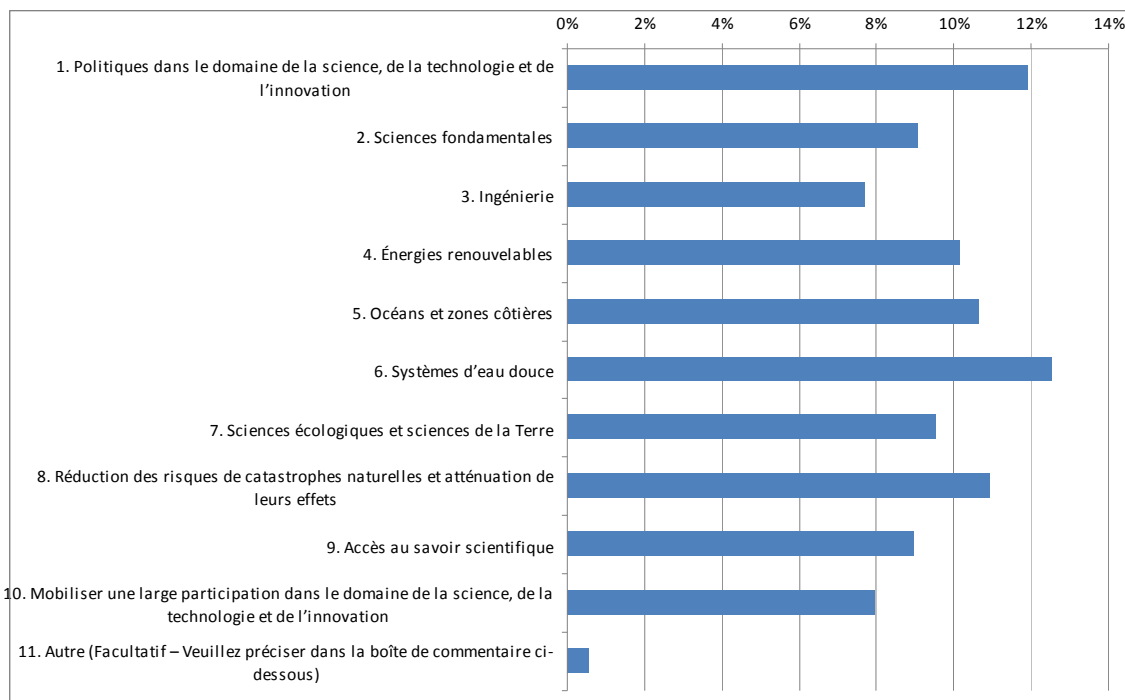
	%	Total points
Bureau international d'éducation (BIE)	17%	1,182
Institut international pour la planification de l'éducation (IIPPE)	24%	1,720
Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	18%	1,276
Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	13%	938
Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	11%	788
Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	9%	616
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	9%	631



Analyse préliminaire des commentaires : Si deux répondants ont considéré que tous ces instituts avaient une utilité dans leurs domaines respectifs, ils ont été plus nombreux à juger qu'il fallait en limiter (voire en réduire) le nombre afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir un meilleur impact en améliorant la coopération et les synergies avec le Secteur de l'éducation, en évitant les doubles emplois (notamment avec des organismes extérieurs), en révisant les méthodes de gestion et en étudiant l'éventualité d'une réduction du nombre de ces instituts. Plusieurs ont estimé que les performances de ces instituts n'étaient pas suffisamment reconnues et évaluées. Plusieurs répondants ont exprimé leur satisfaction quant à l'action de l'IIPPE et mentionné l'importance du mandat du BIE, les travaux de l'UIL et le potentiel du MGIEP. En ce qui concerne l'IIRCA, il a été proposé de le restructurer et de le renforcer. Le rôle majeur de l'ISU a été rappelé.

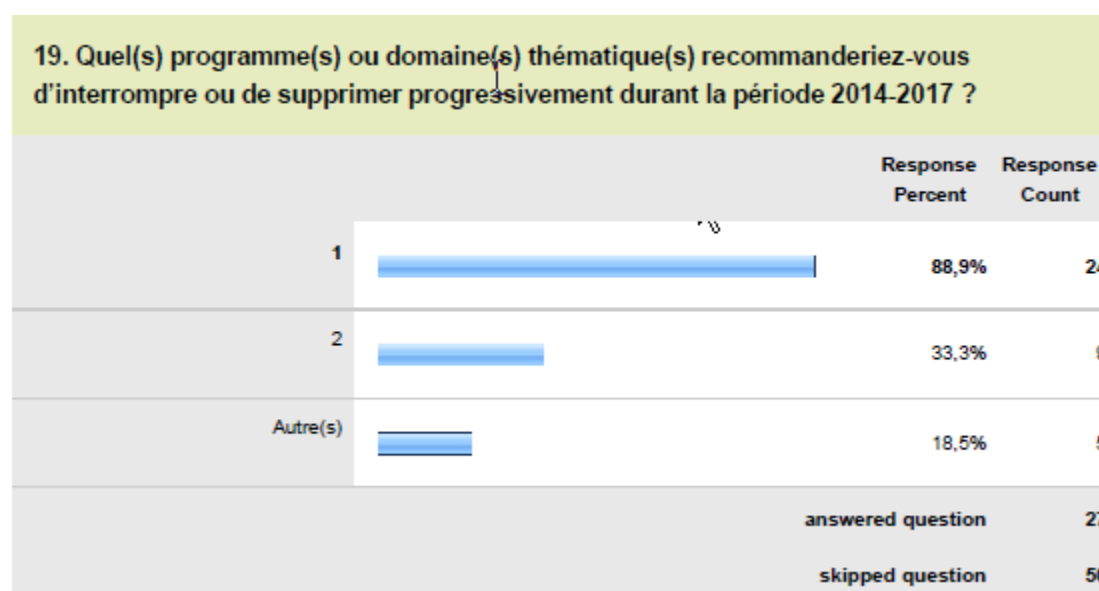
18. Dans l'actuel 36 C/5, le grand programme II (Sciences exactes et naturelles) couvre divers domaines thématiques, qui sont énumérés ci-après. À votre avis, quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle accorder à chacun de ces domaines pendant la période visée par le 37 C/5 (2014-2017) ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces domaines afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	12%	850
2. Sciences fondamentales	9%	648
3. Ingénierie	8%	551
4. Énergies renouvelables	10%	727
5. Océans et zones côtières	11%	762
6. Systèmes d'eau douce	13%	894
7. Sciences écologiques et sciences de la Terre	10%	682
8. Réduction des risques de catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets	11%	780
9. Accès au savoir scientifique	9%	640
10. Mobiliser une large participation dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	8%	567
11. Autre (Facultatif - Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	1%	39



Analyse préliminaire des commentaires : De nombreux commentaires ont souligné la nécessité de parvenir à une meilleure synergie entre tous les domaines susmentionnés, de rehausser l'image de marque associée à l'action de l'UNESCO dans les sciences et de coopérer davantage avec les organisations et les réseaux extérieurs. Il a notamment été proposé de fusionner les domaines thématiques 9 et 10, plusieurs répondants demandant que l'accès au savoir scientifique soit désigné comme l'objectif global du secteur et sa

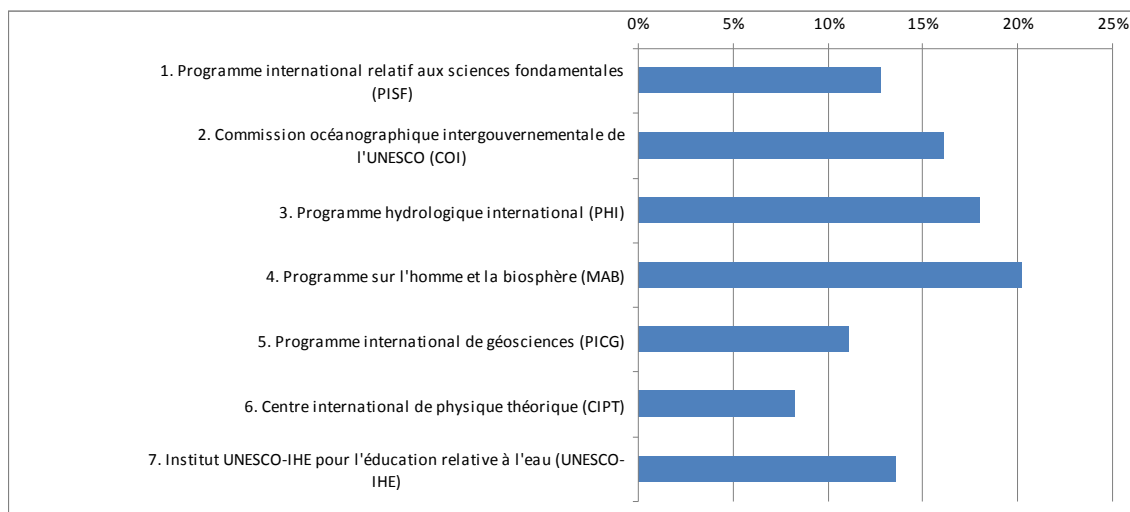
première priorité politique, notamment par une plus grande concentration des efforts sur la recherche en vue de l'innovation et du développement, les approches du changement climatique et environnemental, les dimensions éthiques de la science, la technologie et l'innovation et les transformations sociales correspondantes – ainsi que sur les besoins des pays en développement. À cet égard, deux répondants ont affirmé leur préférence pour une fusion des programmes SC et SHS. La priorité donnée à l'accès permettrait d'accorder plus d'attention aux questions d'équité, d'ouvrir l'accès aux publications et bases de données scientifiques, à l'enseignement scientifique et à la vulgarisation scientifique, d'offrir à des chercheurs de pays moins avancés un accès à des infrastructures scientifiques et de faire valoir la nécessité de développer des réseaux et des programmes internationaux de recherche de même que la coopération avec tous les organismes concernés actifs dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres. L'amélioration de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie a également été soulignée. Un répondant a proposé « la science de la viabilité » comme thème prioritaire du programme en sciences naturelles. Plusieurs répondants ont souligné l'importance de l'action de l'UNESCO en ce qui concerne le programme hydrologique international/l'eau, les domaines du programme MAB, la réduction des risques de catastrophe, les systèmes de savoir locaux et autochtones, les énergies renouvelables, le changement climatique ainsi que la consommation et la production durables. Un répondant a souhaité que le développement des capacités soit renforcé en tant que préoccupation transversale.



Analyse préliminaire des commentaires : Plusieurs répondants ont répondu : « aucun ». D'autres ont cité les domaines suivants : ingénierie (4) ; sciences fondamentales ; sciences fondamentales et ingénierie ; énergies renouvelables (4) ; écologie et sciences de la terre. Un répondant a suggéré que les domaines 2, 3 et 4 devraient être transversaux et intégrés aux domaines 5, 6, 7 et 8 et un autre a fait observer que le domaine 10 pourrait être intégré dans la politique scientifique ainsi que dans les programmes scientifiques responsables de l'exécution des domaines 5, 6, 7 et 8. Un répondant a recommandé que les programmes relatifs aux océans et aux zones côtières soient exécutés par la Commission océanographique intergouvernementale avec des fonds extrabudgétaires.

20. L'UNESCO s'appuie sur des programmes intergouvernementaux et internationaux et sur des instituts pour apporter aux États membres une aide dans plusieurs domaines spécialisés. À votre avis, quel niveau de priorité, dans l'allocation des ressources, faudrait-il accorder aux programmes suivants durant la période 2014-2017? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces programmes afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

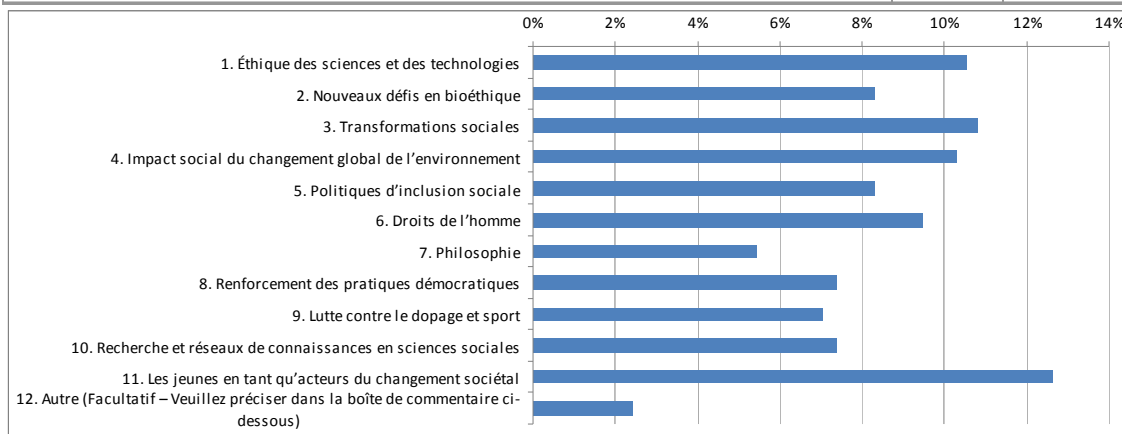
	%	Total points
1. Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	13%	915
2. Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)	16%	1,155
3. Programme hydrologique international (PHI)	18%	1,293
4. Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)	20%	1,447
5. Programme international de géosciences (PICG)	11%	795
6. Centre international de physique théorique (CIPT)	8%	594
7. Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	14%	972



Analyse préliminaire des commentaires : Plusieurs répondants ont déclaré que les éléments 6 et 7 ne devraient pas être inclus dans la liste puisqu'ils sont financés par des pays hôtes et que des ressources ne devraient par conséquent pas leur être affectées ; quelques-uns ont fait savoir qu'ils ne les avaient donc pas classés. Un autre a demandé une intégration plus poussée des programmes scientifiques intergouvernementaux, conjuguée à une intégration accrue au niveau des secrétariats et réduisant la sur-administration. Un autre répondant a appelé ces organes à attribuer davantage de bourses aux pays en développement.

21. Dans l'actuel 36 C/5, le grand programme III (Sciences sociales et humaines) couvre divers domaines thématiques, qui sont énumérés ci-après. À votre avis, quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle accorder à chacun de ces domaines pendant la période visée par le 37 C/5 (2014-2017) ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces domaines afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Éthique des sciences et des technologies	11%	747
2. Nouveaux défis en bioéthique	8%	628
3. Transformations sociales	11%	760
4. Impact social du changement global de l'environnement	10%	730
5. Politiques d'inclusion sociale	8%	610
6. Droits de l'homme	9%	684
7. Philosophie	5%	426
8. Renforcement des pratiques démocratiques	7%	550
9. Lutte contre le dopage et sport	7%	535
10. Recherche et réseaux de connaissances en sciences sociales	7%	587
11. Les jeunes en tant qu'acteurs du changement sociétal	13%	874
12. Autre (Facultatif - Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	2%	85



Analyse préliminaire des commentaires : Il a été suggéré de regrouper les domaines énumérés, par exemple d'envisager de traiter ensemble les points 3, 4 et 5 ; il a été relevé que les domaines thématiques 6, 7 et 8 sont transversaux et concernent d'autres secteurs et programmes ; que les domaines 1, 2 et 3 devraient être fusionnés ; que les deux activités (1 et 2) relevant de l'éthique pourraient être combinées et le programme d'éthique plus étroitement lié aux activités relatives aux politiques en matière de STI relevant du grand programme II ; que les domaines thématiques 5, 8 et 10 relevant des sciences sociales devraient être associés aux domaines 3 et 4 afin de constituer un programme plus cohérent relatif aux transformations sociales liées au changement climatique et environnemental ; qu'il existe une étroite corrélation entre les points 3, 4 et 5.

Plusieurs répondants ont affirmé que ce secteur devrait fusionner avec celui des sciences exactes et naturelles sous l'appellation « Accès au savoir scientifique en vue de mieux comprendre le changement climatique et environnemental et les transformations sociales qui en découlent et de proposer des approches novatrices y afférentes ».

Plusieurs répondants ont suggéré que les droits de l'homme soient reconnus comme une question transversale intéressant l'UNESCO dans son ensemble et traitée par les secteurs compétents.

Les propositions suivantes ont notamment été faites au titre du point 12 : la « Science de la viabilité » comme thème prioritaire pour SHS ; l'aide à la formulation de politiques et le renforcement des capacités en sciences sociales et humaines, y compris en ce qui concerne la jeunesse. Plusieurs répondants ont souligné la nécessité pour l'UNESCO tout entière d'intégrer la perspective jeunesse dans toutes les activités de l'Organisation, comme l'a souligné le Forum des jeunes, y compris dans les programmes relatifs à l'éducation, la communication et l'information, en adoptant une approche des programmes plus stratégique et inclusive, axée principalement sur le renforcement des capacités et l'aide à la formulation des politiques.

Il a également été suggéré d'inclure le lien entre recherche en sciences sociales et politiques publiques en tant que domaine prioritaire pour MOST et d'élargir cet objectif à tous les domaines de la science.

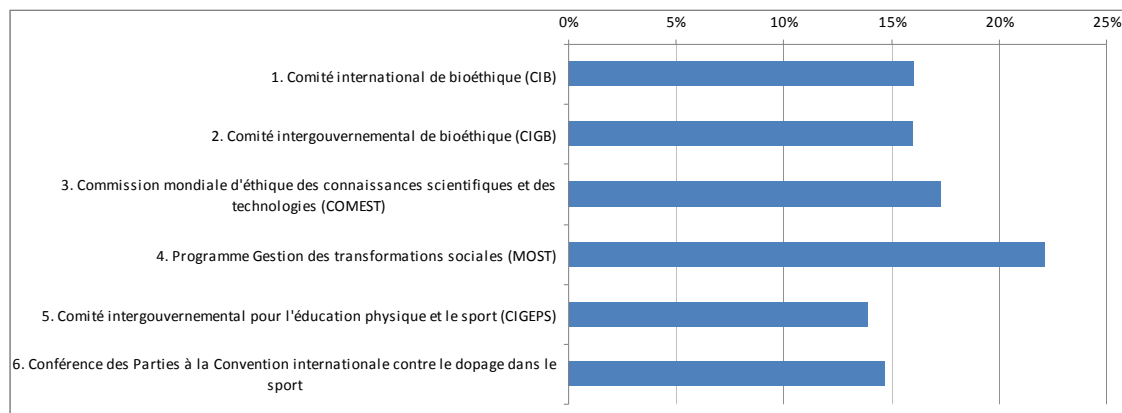
22. Quel(s) programme(s) ou domaine(s) thématique(s) recommanderiez-vous d'interrompre ou de supprimer progressivement durant la période 2014-2017 ?

	Response Percent	Response Count
1	86,2%	25
2	20,7%	6
Autre(s)	24,1%	7
answered question		29
skipped question		48

Analyse préliminaire des commentaires : Les domaines ci-après ont été mentionnés par les répondants : lutte contre le dopage et sport (6) ; nouveaux défis en bioéthique ; philosophie (7) ; droits de l'homme (2) ; éthique des sciences et des technologies ; recherche et réseaux de connaissance en sciences sociales.

23. L'UNESCO mène des activités dans plusieurs domaines spécialisés à travers un certain nombre de programmes intergouvernementaux et de programmes à vocation internationale. À quelle(s) activité(s) l'UNESCO devrait-elle accorder la priorité durant la période 2014-2017 ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces programmes afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Comité international de bioéthique (CIB)	16%	1,126
2. Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)	16%	1,120
3. Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	17%	1,210
4. Programme Gestion des transformations sociales (MOST)	22%	1,550
5. Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE)	14%	972
6. Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport	15%	1,027

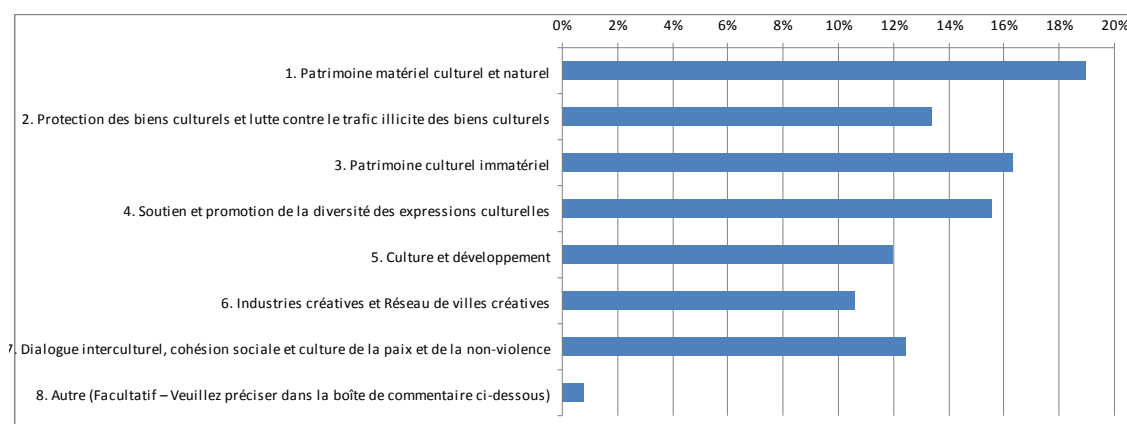


Analyse préliminaire des commentaires : Plusieurs répondants ont jugé nécessaire d'examiner la cohérence globale de ces programmes et leurs éventuels chevauchements et ont demandé qu'il soit procédé à un exercice de rationalisation. En particulier, plusieurs d'entre eux ont préconisé le renforcement progressif de la coopération et l'élimination des doubles emplois entre le CIB, le CIGB et la COMEST, un répondant appelant de ses vœux la fusion ultérieure de ces programmes. Un répondant s'est inquiété du coût administratif de ces organes et de la nécessité de mener une étude coût-efficacité. Un autre a également souligné que l'impact de ces programmes n'est pas visible au niveau des pays et que leurs ressources devraient être renforcées. Un répondant a proposé de concentrer les efforts sur un programme conjugué d'éthique des sciences, des technologies et de l'innovation et sur un programme en sciences sociales.

Un répondant a déclaré que l'activité 6 était une réunion statutaire et ne devrait pas être incluse ici.

24. Dans l'actuel 36 C/5, le grand programme IV (Culture) couvre divers domaines thématiques, qui sont énumérés ci-après. À votre avis, quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle accorder à chacun de ces domaines dans le 37 C/5 (2014-2017) ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces domaines afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Patrimoine matériel culturel et naturel	19%	1,388
2. Protection des biens culturels et lutte contre le trafic illicite des biens culturels	13%	979
3. Patrimoine culturel immatériel	16%	1,193
4. Soutien et promotion de la diversité des expressions culturelles	16%	1,138
5. Culture et développement	12%	876
6. Industries créatives et Réseau de villes créatives	11%	776
7. Dialogue interculturel, cohésion sociale et culture de la paix et de la non-violence	12%	910
8. Autre (Facultatif - Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	1%	55



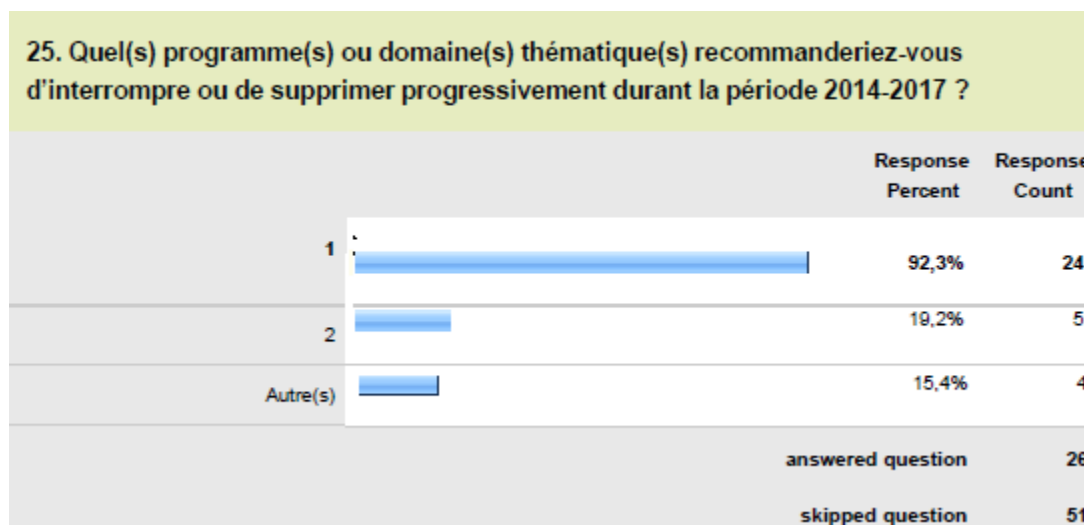
Analyse préliminaire des commentaires : Il a été suggéré de mieux organiser ces domaines, en mettant en particulier l'accent sur les liens entre le domaine de la culture et du développement, auquel l'UNESCO devrait accorder toute l'attention voulue, et le reste des activités de l'Organisation, diverses propositions étant faites pour améliorer ces liens. Un répondant a déclaré que les domaines 1, 2, 3 et 4 contribuent au domaine 5 et ne devraient par conséquent pas être indépendants et a demandé, avec d'autres, que l'attention se porte, de manière générale, sur les conventions, notamment les plus récentes et que d'autres programmes, sur la culture et le développement, et en particulier le dialogue interculturel, soient

pleinement intégrés à la mise en œuvre desdites conventions. L'un des répondants a recommandé que les deux domaines susmentionnés relatifs à la culture et au développement (5) et aux industries créatives et aux réseaux de villes créatives (6) aillent de pair avec le soutien et la promotion de la diversité des expressions culturelles (4), et a appelé l'UNESCO à mieux reconnaître le rôle central que joue la culture dans le développement durable et dans les politiques de développement, tant dans le programme (37 C/5) que dans la stratégie (37 C/4), ainsi que sa contribution à l'ordre du jour et au cadre d'action de l'après-2015. Un autre répondant a préconisé que la culture et le développement fassent partie de toutes les conventions. Un autre a déclaré que le domaine 6 est déjà traité au titre du domaine 4 et ne devrait pas être distinct.

Un répondant a suggéré que le Secteur de la culture devienne un Secrétariat des conventions avec des indicateurs de performance définis selon les fonctions des secrétariats des conventions.

Plusieurs propositions ont été faites pour le nouveau domaine 8 : dialogue interculturel, cohésion sociale et culture de la paix et de la non-violence ; culture et tourisme ; rôle de la culture dans le développement urbain ; protection des langues en tant que vecteurs de transmission de la culture et moyens de la soutenir ; problèmes d'inventaire du patrimoine immatériel ; renforcement des ressources humaines et des compétences ; création d'un cadre méthodologique.

Un répondant a exhorté l'UNESCO à mieux tenir compte et mieux intégrer les pratiques et savoirs traditionnels, en particulier ceux liés à la gestion des ressources culturelles et naturelles et à plaider en faveur du rôle de la culture au service de la reconstruction et du relèvement à l'issue de catastrophes, notamment par le biais de l'inclusion de la culture parmi les groupes faisant l'objet des exercices d'évaluation des besoins post-catastrophe.



Analyse préliminaire des commentaires : De nombreux répondants ont indiqué « Aucun ». Les domaines ci-après ont été mentionnés : protection des biens culturels et lutte contre le trafic illicite des biens culturels (2) ; industries créatives (3) ; dialogue interculturel, cohésion sociale et culture de la paix et de la non-violence (3) ; culture et développement ; « toutes les activités qui ne sont pas directement liées à la mise en œuvre des conventions relatives à la culture ».

26. La culture a été reconnue comme un élément fondamental pour le développement dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010. Comment l'UNESCO peut-elle davantage promouvoir l'agenda Culture et développement ainsi qu'une meilleure intégration de la culture dans les politiques et processus nationaux de développement ?

	Response Count
	58
answered question	56
skipped question	21

Analyse préliminaire des commentaires : De nombreux commentaires ont été faits sur ce point. Plusieurs répondants ont demandé une meilleure organisation et hiérarchisation des programmes dans ce domaine, l'élaboration d'indicateurs y afférents, en coopération avec l'ISU, la promotion de la recherche y relative et la diffusion d'études sur la contribution de la culture au développement, son rôle au service du développement économique et des industries culturelles ; le soutien ou le financement de programmes sur les industries et entreprises culturelles. De nombreux répondants ont recommandé que l'UNESCO aide ses États membres à formuler des politiques culturelles durables, notamment grâce au renforcement des capacités, à l'élaboration de programmes régionaux spécifiques, à un fonds dédié ou au renforcement des capacités des professionnels de la culture à diriger des institutions culturelles. Plusieurs répondants ont préconisé d'accroître le soutien aux industries culturelles et la durabilité culturelle des sites du patrimoine ayant un caractère touristique et plaidé en faveur de l'inclusion de dimensions culturelles au niveau international et dans les programmes nationaux de développement, en partenariat avec les OIG/ONG compétentes et avec des organismes du système des Nations Unies comme le PNUD, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ou la CNUCED.

D'autres répondants ont insisté sur la promotion et le renforcement des travaux relatifs aux conventions en vigueur et le développement de corrélations/liens plus solides entre les diverses conventions illustrant comment ces dernières contribuent au développement, soulignant le rôle clé du patrimoine culturel pour le développement durable, tout en poursuivant des activités de sensibilisation et appelant à des efforts ciblés pour soutenir la mise en œuvre des conventions dans les pays en développement, les PMA et les PEID.

Un répondant a souligné qu'il importait de renforcer le rôle des artistes et des auteurs en tant qu'agents du changement, de fournir des plates-formes et des thèmes de débat et de mener une réflexion sur le rôle des livres et des bibliothèques. Un autre a souligné le rôle de l'éducation artistique et la mobilisation des projets du réseAU.

27. L'UNESCO assure le suivi de sept conventions dans le domaine de la culture. Quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle, selon vous, accorder à ces instruments en 2014-2017 ? Veuillez classer par ordre de priorité les conventions citées ci-dessous.

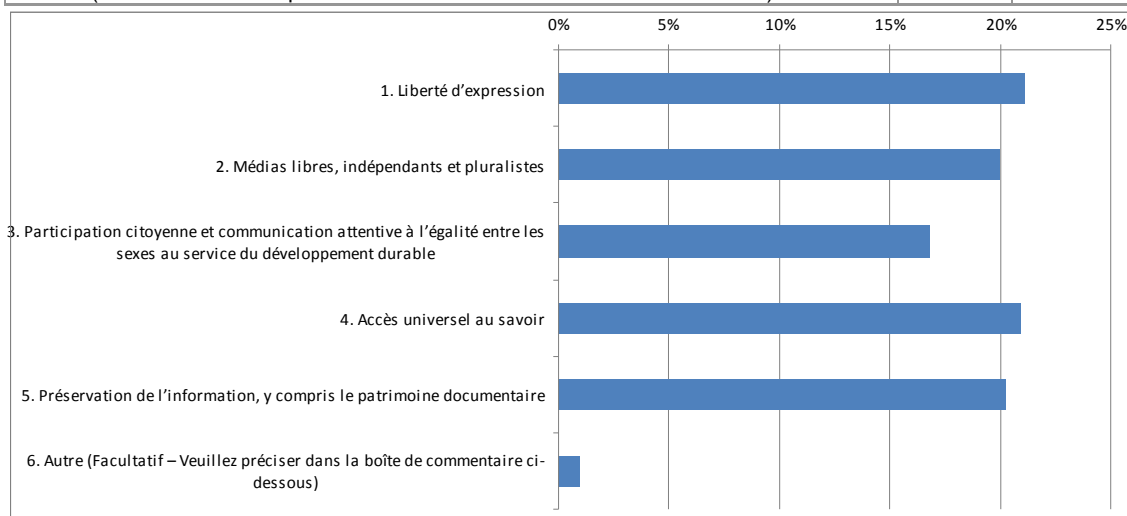
	Priorité principale	Haute priorité	Priorité moyenne	Priorité faible	Pas une priorité	Response Count
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)	55,6% (40)	31,9% (23)	11,1% (8)	1,4% (1)	0,0% (0)	72
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	62,5% (45)	26,4% (19)	11,1% (8)	0,0% (0)	0,0% (0)	72
Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)	18,3% (13)	31,0% (22)	39,4% (28)	9,9% (7)	1,4% (1)	71
Convention du patrimoine mondial (1972)	75,0% (54)	20,8% (15)	4,2% (3)	0,0% (0)	0,0% (0)	72
Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	32,4% (23)	46,5% (33)	21,1% (15)	0,0% (0)	0,0% (0)	71
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	23,9% (17)	42,3% (30)	28,2% (20)	4,2% (3)	1,4% (1)	71
Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)	21,4% (15)	40,0% (28)	21,4% (15)	7,1% (5)	10,0% (7)	70
					Comment	10
					answered question	72
					skipped question	5

Analyse préliminaire des commentaires : Certains répondants ont jugé que ce classement n'avait pas lieu d'être, considérant que tous les engagements statutaires étaient égaux en rang et en valeur et qu'ils ne pouvaient pas être évalués en termes quantitatifs. Plusieurs ont estimé que toutes les conventions avaient une égale importance. Un répondant a recommandé que le travail statutaire soit structuré sous l'en-tête du développement durable et/ou de l'édification de sociétés vertes, un autre a rappelé que la Convention de 2005, dans son article 13, stipule que « les Parties s'engagent à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. » Un répondant a demandé que l'expertise des OING et des autres acteurs concernés sur le terrain soit utilisée dans toute la mesure possible. Un autre a expressément désigné la Convention de 2005 comme celle présentant le plus fort potentiel d'intégration de la culture, du développement et du dialogue interculturel dans les mises en œuvre.

Certains répondants ont recommandé une mise en œuvre coordonnée dans les domaines où il y avait chevauchement entre les conventions et ont mis en garde contre le risque d'une administration excessive et d'une surabondance de structures parallèles.

28. Dans l'actuel 36 C/5, le grand programme V (Communication et information) s'articule autour de trois axes d'action. À votre avis, quel niveau de priorité l'UNESCO devrait-elle accorder à chacun de ces domaines thématiques dans le 37 C/5 (2014-2017) à venir ? Veuillez répartir un total de 100 points entre les différents thèmes afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Liberté d'expression	21%	1,568
2. Médias libres, indépendants et pluralistes	20%	1,484
du développement durable	17%	1,246
4. Accès universel au savoir	21%	1,553
5. Préservation de l'information, y compris le patrimoine documentaire	20%	1,503
6. Autre (Facultatif - Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	1%	70



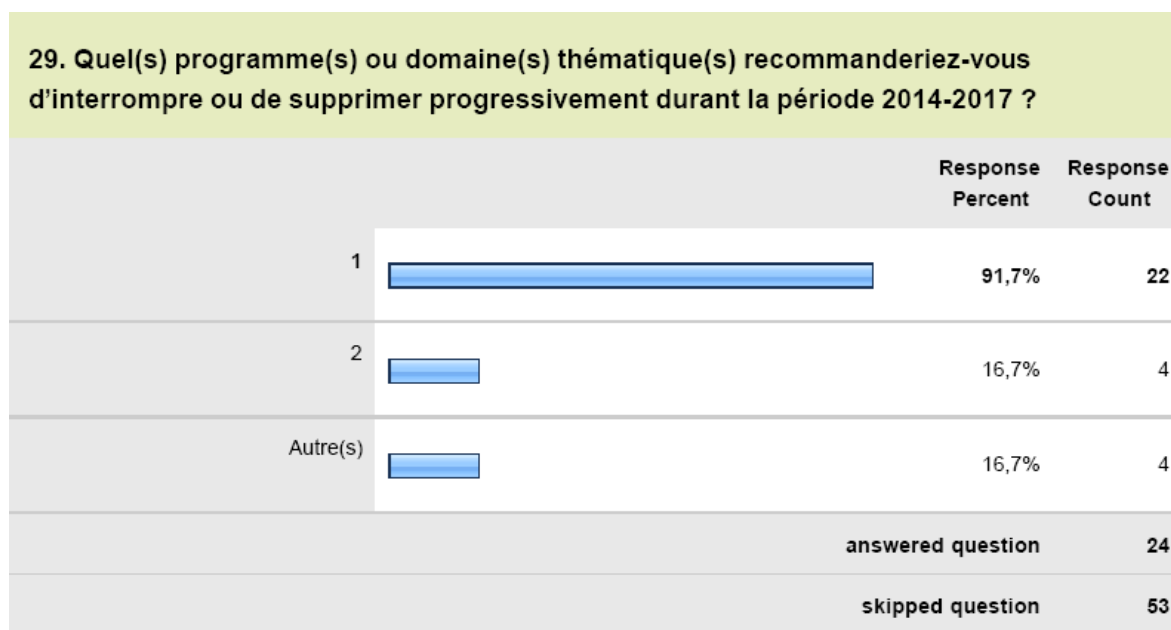
Analyse préliminaire des commentaires : D'une manière générale, tous les domaines ont été jugés importants. Le point 3 n'a pas été bien compris par certains répondants et il a été suggéré de l'inclure sous les points 1, 2 et 4 ; le point 2 a été interprété comme une condition préalable au point 1 ; quant au point 4, on lui a trouvé un intérêt transversal.

Pour deux répondants, il convenait de se demander si les activités classées ci-dessus devaient nécessairement être mises en œuvre par le Secteur de la communication et de l'information et si certaines d'entre elles ne pouvaient pas l'être par d'autres secteurs (le Secteur de la culture pour le Programme Mémoire du monde, le Secteur des sciences exactes et naturelles pour l'accès libre ; l'édification de sociétés du savoir inclusives étant encouragée par l'Organisation dans son ensemble d'une manière globale).

En ce qui concerne le thème 6, les propositions ont été les suivantes : « l'éducation aux médias, la maîtrise des médias et de l'information et la formation aux médias et aux TIC pour tous » ; la maîtrise des médias et de l'information ; les indicateurs de développement des médias ; l'amélioration de la sécurité des professionnels des médias ; l'accès universel aux technologies et aux ressources de l'information et de la communication ; les TIC dans l'éducation et la connectivité communautaire ; la libre circulation de l'information, notamment la liberté d'expression et la participation aux nouveaux médias et aux communications mobiles ; l'octroi

aux médias des moyens nécessaires à l'harmonie interculturelle, à la mobilisation communautaire en faveur du développement et à la promotion des droits de l'homme et leur mobilisation à ces fins ; les centres multimédias communautaires ; la communication en faveur du développement ; les médias et la responsabilité sociale.

Les répondants ont souligné : que l'UNESCO devrait s'employer à inscrire la liberté d'expression, la liberté de la presse et l'accès à l'information et au savoir dans l'agenda international de l'après-2015 ; que l'UNESCO devrait jouer un rôle plus affirmé dans le renforcement des capacités en vue de faciliter une large participation de la population aux politiques durables ; que la création de sociétés du savoir, notamment en ce qui concerne le rôle des bibliothèques et la libre circulation de l'information dans le cadre du suivi du SMSI, reste à l'ordre du jour ; que l'UNESCO devrait poursuivre son important travail normatif pour la promotion de médias pluralistes, libres et indépendants.



Analyse préliminaire des commentaires : De nombreux répondants ont indiqué « aucun ». Les domaines suivants ont été cités : thème 3 (participation citoyenne et communication attentive à l'égalité entre les sexes au service du développement durable) (3) ; développement de logiciel (2) ; fusion progressive des thèmes 1 et 2 ; arrêt du PIPT (intégration de certaines parties du PIPT dans les activités ordinaires du Secteur CI).

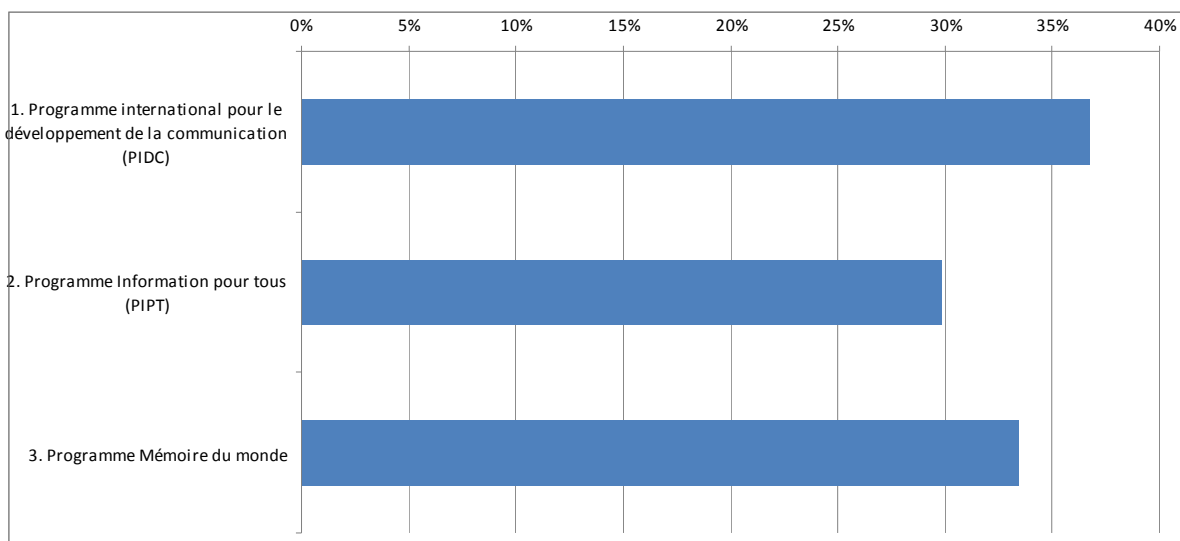
30. Comment l'UNESCO peut-elle utiliser au mieux les partenariats pour atteindre ses objectifs dans le domaine de la communication et de l'information ? Prière d'évaluer chacune des modalités ci-dessous selon l'échelle indiquée.

	Extrêmement efficace	Très efficace	Efficace	Peu efficace	Pas efficace	Response Count
1. Forger des partenariats avec le secteur privé	26,8% (19)	42,3% (30)	23,9% (17)	7,0% (5)	0,0% (0)	71
2. Collaborer avec des associations professionnelles	37,5% (27)	43,1% (31)	18,1% (13)	1,4% (1)	0,0% (0)	72
3. Utiliser les plates-formes communautaires ouvertes en ligne pour renforcer l'approche participative et mobiliser un soutien au niveau de la population	40,3% (29)	27,8% (20)	23,6% (17)	5,6% (4)	2,8% (2)	72
4. Autre (Facultatif – Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	28,6% (2)	42,9% (3)	28,6% (2)	0,0% (0)	0,0% (0)	7
					Comment:	22
					answered question	73
					skipped question	4

Analyse préliminaire des commentaires : En ce qui concerne l'option 4 (Autre), les recommandations suivantes ont été formulées : nécessité d'une coopération avec les établissements universitaires et centres de recherche ; augmentation du renforcement des capacités ; partenariat avec le secteur privé (même si un répondant a fait observer qu'un tel partenariat avait ses limites, en particulier lorsqu'il peut y avoir conflit entre le principe d'information libre et les médias) ; partenariats avec le secteur public ; coopération avec d'autres programmes des Nations Unies concernés tels que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS), la Commission « Le large bande au service du développement numérique », le HCDH, etc. ; soutien aux communautés défavorisées et marginalisées ; collaboration avec d'autres secteurs de l'UNESCO dans certains domaines ; création de réseaux et partenariats ou amélioration et renforcement de ceux qui existent déjà ; collaboration étroite avec les commissions nationales, notamment pour promouvoir le principe d'éthique des médias, ainsi que leur rôle et responsabilités ; concept de villages numériques.

31. L'UNESCO mène des activités dans plusieurs domaines spécialisés à travers un certain nombre de programmes intergouvernementaux et de programmes à vocation internationale. Parmi eux, quels sont ceux auxquels l'UNESCO devrait accorder la priorité en 2014-2017 ? Veuillez répartir un total de 100 points entre ces programmes afin d'en indiquer la priorité relative. Procédez par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total points
1. Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	37%	2,645
2. Programme Information pour tous (PIPT)	30%	2,144
3. Programme Mémoire du monde	33%	2,406



Analyse préliminaire des commentaires : D'une manière générale, les répondants ont appelé à un réexamen de la structure et du mandat de ces programmes pour développer des synergies et d'accroître leur efficacité, ainsi que pour réduire les coûts administratifs, tout en demandant une augmentation des ressources. Plusieurs d'entre eux ont été critiques à l'égard du PIPT, estimant que ses objectifs pouvaient être intégrés dans les activités ordinaires du programme Information et communication.

32. Quelles mesures faudrait-il prendre pendant la période couverte par le 37 C/5 afin d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'Organisation ?

	Response Count
	51
answered question	51
skipped question	26

Analyse préliminaire des commentaires : Les suggestions des répondants ont été notamment les suivantes : poursuite de la réduction des coûts administratifs et de l'allègement de la structure ; réduction des frais de voyage, recours à la vidéoconférence et utilisation accrue des TIC ; planification efficace du renouvellement des ressources humaines ; réduction des effectifs à Paris ; meilleure formation ou utilisation des capacités internes ; recentrage des activités ; accroissement des ressources extrabudgétaires ; parité entre coûts d'activité et coûts de personnel ; pleine mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation externe indépendante ; renforcement des mesures et critères énoncés dans la Feuille de route ; recouvrement intégral des coûts ; mise en place d'une « organisation plus resserrée » (moins d'ADG et moins de niveaux hiérarchiques) ; réduction des missions dans les États membres ; délégation de fonctions supplémentaires aux commissions nationales ; éviter les doubles emplois avec les programmes d'autres organisations ; raccourcissement de la durée des conférences ; réduction de la documentation (promouvoir le passage à un fonctionnement « sans papier ») ; réduction des coûts d'interprétation et de traduction ; souplesse dans l'affectation du personnel ; responsabilité personnelle en matière de résultats ; processus décisionnel moins bureaucratique ; délégation de pouvoirs supplémentaires aux unités hors Siège ; réduction des dépenses liées aux consultants temporaires ; réforme du processus décisionnel, le Conseil exécutif assumant un tout nouveau rôle de « gardien » du budget et consacrant davantage de temps et d'efforts aux questions concernant la manière dont les États membres s'acquittent de leurs obligations financières ; éviter de dépendre de longues réunions à Paris, avec interprétation simultanée ; mettre l'accent sur la qualité des orientations en matière de formulation de politiques, ainsi que sur les activités menées en amont au niveau des pays ; recours maximal à la documentation électronique ; utilisation accrue et améliorée des TIC (Skype, vidéoconférence) ; recours aux compétences locales/nationales permettant de réaliser des économies ; déménager dans des locaux de bureaux moins onéreux.

33. Quels sont les principaux défis concernant l'efficacité opérationnelle de l'UNESCO auxquels il faudrait s'efforcer de répondre durant la période 2014-2017 ?

	Extrêmement important	Important	Moyennement important	Peu important	Pas important	Response Count
1. Structures organisationnelles inappropriées	36,4% (24)	37,9% (25)	16,7% (11)	9,1% (6)	0,0% (0)	66
2. Déséquilibres entre personnel affecté au programme et personnel administratif	48,6% (34)	38,6% (27)	12,9% (9)	0,0% (0)	0,0% (0)	70
3. Déséquilibres entre les ressources allouées au personnel et celles allouées au programme	54,9% (39)	38,0% (27)	5,6% (4)	1,4% (1)	0,0% (0)	71
4. Procédures et mécanismes administratifs inefficaces	41,4% (29)	38,6% (27)	17,1% (12)	2,9% (2)	0,0% (0)	70
5. Faible rapport coût-efficacité des opérations et de l'administration	33,8% (23)	47,1% (32)	16,2% (11)	2,9% (2)	0,0% (0)	68
6. Augmentation des dépenses de sécurité, en particulier hors Siège	16,7% (11)	36,4% (24)	31,8% (21)	12,1% (8)	3,0% (2)	66
7. Structures de gouvernance coûteuses	30,9% (21)	47,1% (32)	19,1% (13)	1,5% (1)	1,5% (1)	68
8. Autre (Facultatif – Veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	83,3% (5)	0,0% (0)	0,0% (0)	16,7% (1)	0,0% (0)	6
					Comment:	17
					answered question	72
					skipped question	5

Analyse préliminaire des commentaires : Les réponses ont été notamment les suivantes : mise en œuvre et suivi de la politique des ressources humaines, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités ; réduction des effectifs ; réduction du nombre de membres et du coût de fonctionnement du Conseil exécutif ; abaissement des coûts de la documentation pour les sessions des organes directeurs de l'UNESCO et recours à l'accès électronique aux documents ; maîtrise de la « prolifération des différentes structures de gouvernance » ; poursuite des efforts de réforme et de rationalisation ; amélioration de la budgétisation et de la programmation axées sur les résultats ; meilleure gouvernance et intégration d'une culture de l'obligation redditionnelle encore plus grande dans tout le Secrétariat ; « arrêter de vouloir faire plus que ce que l'on peut faire » ; envisager sérieusement de réduire le nombre de réunions et/ou de raccourcir la durée des sessions, et trouver notamment d'autres moyens d'en accroître le rapport coût-efficacité ; limitation du nombre de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence dans le C/5 ; normes d'ouverture au public.

34. Avez-vous des suggestions à faire pour introduire des innovations dans la structure et les pratiques de gestion des connaissances de l'Organisation ?

	Response Count
	29
answered question	29
skipped question	48

Analyse préliminaire des commentaires : Les réponses ont été notamment les suivantes : diffusion d'informations via les réseaux sociaux ; plus grande obligation redditionnelle aux différents niveaux de la hiérarchie ; délégation de pouvoirs accrue ; « en faire moins » ; définition plus claire des rôles et fonctions des unités ; développement des compétences du personnel d'appui et de bureau en matière de gestion de l'information ; renforcement des réseaux d'experts ; mise à profit du potentiel intellectuel des commissions nationales ; partage interne entre le personnel intersectoriel ; mise en place d'un système global avec des analyses d'impact de tous les programmes et activités ; recourir davantage aux TIC et moins au papier.

35. Avez-vous des observations complémentaires concernant le prochain Programme et budget pour 2014-2017 ? (facultatif)

	Response Count
	25
answered question	25
skipped question	52

Analyse préliminaire des commentaires : Les réponses ont été notamment les suivantes : intégration accrue entre les activités et budgets ordinaires et extrabudgétaires ; limitation du nombre d'activités ; poursuite de la décentralisation ; poursuite du processus de réforme et établissement de normes de performance ; réduction des crédits alloués au personnel dans le budget de l'Organisation ; prise en compte des recommandations découlant de l'Évaluation externe indépendante et de la Feuille de route dans le prochain Programme et budget ; réfléchir à d'autres stratégies de mobilisation de ressources ; conduite d'une réflexion prospective sur le changement mondial et adaptation de l'UNESCO en conséquence ; conduite d'une réflexion plus poussée sur le choix des programmes ; accorder une haute priorité aux pays en situation de conflit, de post-conflit ou de transition ; accorder une priorité élevée au renforcement des capacités nationales ; meilleure identification du potentiel des pays et mobilisation des ressources locales ; prise en compte du rôle que peuvent jouer les Membres associés dans la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO ; autonomisation des commissions nationales ; création de commissions régionales et sous-régionales (pour la coordination) selon la nouvelle structure de l'UNESCO ; allocation de crédits budgétaires aux commissions nationales pour les réunions régionales et sous-régionales.

